



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Janvier 2017

Le 20 Janvier 2017 à 20 heures , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués , se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi , sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

**Présents** : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : CHABAULT Fanny, COLLÉAUX Jeannine, MM : CHEVALLIER Vincent, CROSNIER Michel, DANTON Jérémie, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaël, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, PINET Yves

Excusés ayant donné procuration : Mmes : LE POGAM Annie à M. DATTÉE Pierre, MOYER Chantal à Mme COLLÉAUX Jeannine

Absents : Mme FAURIAT Corinne, M. VERGEON Laurent

**Secrétaire de séance** : M. CROSNIER Michel

\*\*\*\*\*

### **Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.**

- VEOLIA, remplacement de poteau d'incendie, 3 490,84 €.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **001/2017 - Approbation de l'avant-projet de rénovation du réseau d'alimentation en eau entre le château d'eau et la rue Camille Mortier.**

Par délibération du 23 juin 2016, le Conseil Municipal a attribué à l'entreprise Infrastructure Concept la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement d'une partie du réseau d'alimentation en eau potable.

L'avant-projet présenté par cette entreprise prévoit:

- le renouvellement du réseau entre le château d'eau et l'entrée du bourg,
- le bouclage du réseau rue de la Cressonnière
- le passage sous le Gault à la Fontaine en forage dirigé.

Le devis estimatif des travaux est de 131 302,90 € HT, soit 137 102,90 € HT avec la maîtrise d'œuvre.

Le 7 décembre 2016, la commission de l'eau et de l'assainissement a donné un avis favorable à cet avant-projet. Il est donc proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil que l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) vient de lancer un appel à projets consacré au renouvellement des réseaux d'eau potable en zone de répartition des eaux. Si notre projet est retenu, le taux de subvention pourrait être de 40%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve l'avant-projet de rénovation du réseau d'alimentation en eau potable dressé par l'entreprise infrastructure Concept,
- décide de le présenter à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents relatifs à cet appel à projets.

**002/2017 - Programme de voirie 2017: approbation du projet et demande de subvention du Conseil Départemental.**

45 000 € sont prévus au budget 2017 pour le programme de rénovation de la voirie.

Les travaux suivants sont prévus:

- rénovation des rues de la Cressonnière et du Trésor après pose de canalisations d'alimentation en eau et d'assainissement collectif,
- rénovation d'une partie de la rue de l'Achellerie et des chemins ruraux 22 et 24,
- revêtement de la route d'accès au parking du stade.

La consultation d'entreprises va être lancée en avril 2017 et le choix de l'entreprise sera effectué par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 mai 2017.

Pour cette opération la commune peut bénéficier d'une subvention de 6 320 € du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.111-2, L.111-3, L.111-4, L.111-10, L.3232-1 et L.3233-1,

Vu le Contrat Départemental de Solidarité Rurale, le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2017 du projet dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du FDSR Socle et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée.

Présentation du projet pour un montant total de 45 000 € TTC.

Le financement est prévu de la façon suivante :

- |                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| - subvention du Conseil Départemental | 6 320 €  |
| - autofinancement                     | 38 680 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement tel que figurant ci-dessus
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale d'un montant de 6 320 €
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

**003/2017 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2017.**

Les dépenses d'investissement pour les opérations où existe un « reste à réaliser » au 31 Décembre 2016 peuvent être mandatées avant les votes des budgets 2017 dans la limite de ce « reste à réaliser ».

Pour les autres opérations, l'article 1612-1 du CGCT dispose que, sur autorisation de l'assemblée délibérante, l'ordonnateur peut engager les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2017 et, décide d'inscrire ces crédits à la section d'investissement du budget en 2017 :

### **Budget de la commune**

#### **Section d'investissement, chapitre 21 :**

- Article 2188 autres immobilisations corporelles : achat d'une tronconneuse Etablissement Cintrat pour 432,60 €

### **004/2017 - Ratification de la dissolution du SIVOM du Castelrenaudais.**

Dans sa séance du 3 novembre 2016, le Conseil Syndical du SIVOM du Castelrenaudais a approuvé, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, le principe de sa dissolution à compter du 31 décembre 2016.

Chaque commune membre du SIVOM du Castelrenaudais doit maintenant se prononcer sur ce sujet, en application de l'article L.5212-33 du CGCT,

Cette proposition est motivée conformément aux dispositions issues de la loi NOTRe et de leurs traductions dans le CGCT,

Considérant la nécessité de simplifier l'action territoriale et dans la perspective d'une prise de compétence gendarmerie par la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Considérant la délibération du Conseil du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016, prévoyant d'ajouter dans les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, la compétence gestion de la gendarmerie, à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve la dissolution du SIVOM du Castelrenaudais à la date du 31 décembre 2016,
- émet un avis favorable à la prise de compétence "gendarmerie" par la Communauté de Communes du Castelrenaudais à compter du 1er janvier 2017,
- sollicite Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire pour accompagner la mise en oeuvre de cette dissolution et cette prise de compétence.

### **005/2017 - Avis sur le schéma de Cohérence Territoriale révisé des communautés de l'Amboisie, du Blérais et du Castelrenaudais (SCOT ABC).**

Par délibération du 16 novembre 2016, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Communautés de l'Amboisie, du Blérais et du Castelrenaudais (ABC) a arrêté le projet de révision de son schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Conformément à l'article L 143-20 du Code de l'urbanisme par courrier du 5 décembre 2016 le président du Syndicat nous a adressé le dossier du projet du SCOT ABC arrêté qui est tenu à la disposition des conseillers municipaux.

Le Maire le présente au Conseil Municipal.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de révision du SCOT ABC arrêté par le Conseil Syndical le 16 novembre 2016.

### **006/2017 - Ratification de l'adhésion des Communautés de Communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence "éclairage public" du SIEIL.**

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences "à la carte" du SIEIL, le Comité Syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n°2016-68 en date du 18 octobre 2016, l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence "Eclairage public" du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence "Eclairage public" du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- vu la délibération du Comité syndical du SIEIL n°2016-68 du 18 octobre 2016,
- approuve l'adhésion au SIEIL des communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence " Eclairage public" du SIEIL.

### **007/2017 - Création d'une commission de l'action sociale.**

Le maire expose au Conseil Municipal que :

suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, il y a lieu de créer une Commission Communale de l'Action Sociale afin d'organiser les différentes actions sociales que la commune pourrait mettre en place à compter du 1er janvier 2017.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à la désignation des membres de la commission communale de l'action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- crée la Commission Communale de l'Action Sociale
- désigne les personnes suivantes pour en faire partie :
  - Madame MOYER Chantal
  - Madame COLLÉAUX Jeannine
  - Madame LE POGAM Annie
  - Monsieur CROSNIER Michel
  - Monsieur MORTREUIL Frédéric
  - Monsieur DELFOSSE Dominique

Suspension de séance à 20h55

La séance reprend à 21h25

### **Questions diverses:**

- Station d'épuration, début des travaux, faucardage des roseaux, démontage des tubulures, mais ralenti par le gel. La station est à sa capacité maximum, des travaux d'agrandissement sont envisagés.
- La signature du Contrat Enfance Jeunesse pour 3 ans aura lieu le 26 janvier 2017.
- Les habitants qui connaissent des logements insalubres en propriété ou en location, sont priés de le déclarer en mairie.
- Étude et devis pour le remplacement de la porte et des fenêtres de la cantine, l'étanchéité n'étant plus assurée.
- Plusieurs devis sont demandés pour l'éclairage public et travaux divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Date des prochaines séances du Conseil Municipal les vendredis 17 février, 17 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin, 21 juillet 2017. Prochaine commission voirie le 10 février 2017 à 15h.